



FÉDÉRATION SPORTIVE
& GYMNIQUE DU TRAVAIL

LES PROPOSITIONS DE LA FSGT
POUR DES POLITIQUES SPORTIVES
& ASSOCIATIVES MUNICIPALES
POUR TOUTES ET TOUS

Élections municipales 2026



@FSGTOfficiel

WWW.SPORTETPLEINAIR.FR / WWW.FSGT.ORG

SOMMAIRE



PREMIÈRE PARTIE
LES ASSOCIATIONS
& CLUBS, PILIERS DE LA VIE
DÉMOCRATIQUE LOCALE



DEUXIÈME PARTIE
DES POLITIQUES MUNICIPALES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT, DE LA VIE ASSOCIATIVE
& DE L'ÉDUCATION POPULAIRE



TROISIÈME PARTIE
LES ASSOCIATIONS
& CLUBS SPORTIFS,
ESPACES DE CONSTRUCTION
DE LA CITOYENNETÉ

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS - PAGE 12

PRÉAMBULE

Les municipalités sont au cœur du soutien public au sport associatif de proximité. Elles mettent en place des actions en faveur de toutes et tous, elles soutiennent les projets et actions des associations et des clubs sportifs, notamment via des subventions, et elles ont en charge la gestion des équipements sportifs.

Les municipalités sont aussi le cœur battant de la démocratie de proximité. Dans ce cadre, elles ont un rôle essentiel à jouer dans la protection et promotion des libertés associatives. Plus généralement, les municipalités, sont l'espace territorial où se décide une grande partie de la vie quotidienne des citoyen·nes : éducation, sport, culture, logement, santé, mobilité, espace public, engagement, ...

Pour leur part, les associations constituent un maillon essentiel du lien social et du bien vivre ensemble dans nos territoires. Le mouvement associatif bénéficie d'un niveau de confiance élevé : 73 % de nos concitoyen·nes lui font confiance, avec une image particulièrement positive des associations et clubs sportifs (88 %).

Pourtant, les choix politiques d'austérité budgétaire fragilisent le mouvement associatif. Pour le secteur sportif, les coups de rabot successifs donnés au budget du ministère chargé des sports conjugués à la réduction des crédits fléchés vers les collectivités territoriales, financeuses majeures du sport en France, remettent aujourd'hui en cause l'idée même d'un service public du sport.

Ce désengagement croissant des pouvoirs publics s'accompagne d'une remise en cause des libertés associatives, qui s'illustre notamment par la mise en place du « Contrat d'engagement républicain » (CER). Depuis 2021, la FSGT conteste cet outil de contrôle des associations par l'État, construit sur la base de présupposés infondés et démentis, qui relève d'une défiance des pouvoirs publics envers le mouvement associatif quand, à l'inverse, la confiance devrait être le socle préalable à une coopération efficiente et sereine.

Pour la FSGT, le sport pour toutes et tous associatif est un outil éducatif d'émancipation, de solidarité et de citoyenneté. Pratiqué sous forme de loisir compétitif ou de loisir non-compétitif, il est également source de bien-être et de convivialité et il occupe une place conséquente dans les secteurs de l'économie, de l'emploi comme dans celui de la santé publique ou de l'aménagement du territoire.

En résumé, le soutien au sport associatif fédéré de proximité pour tou·tes a pleinement sa place dans un projet politique territorial coconstruit et partagé avec les citoyen·nes.

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSOCIATIONS & CLUBS, PILIERS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE

Les relations entre les associations et les municipalités doivent aller au-delà de la simple gestion technique des activités. Il s'agit de créer de véritables espaces de co-construction et de dialogue entre élu-es et associations, afin que ces échanges influencent réellement les décisions locales et les politiques publiques municipales.



« À Briançon, nous n'avons pas attendu les élections pour donner notre avis sur la politique sportive municipale. Depuis début 2025, un collectif citoyen élabore des propositions pour un sport populaire accessible à tou-tes. Les contenus créés, validés lors de réunions semi-publiques réunissant jusqu'à 70 citoyen-nes, alimentent aujourd'hui le programme d'une liste candidate. »

Maurice Latapie,

militant FSGT, Association des amis de la montagne sportive (AAMS-05)



DÉVELOPPER UNE CULTURE DE COOPÉRATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS & LES ASSOCIATIONS

La coopération entre les municipalités et les associations implique le respect de leur autonomie et doit se baser sur des rapports de confiance et des projets partagés.

- **Installer des conseils de la vie associative** ou d'autres espaces structurés de co-construction de la politique municipale, de dialogue et de concertation associant l'ensemble des acteur·rices concerné·es : associations, office municipal des sports (quand il existe), citoyen·nes volontaires, institutions publiques et acteurs sociaux économiques.
- **Associer le tissu associatif local à la construction du projet associatif municipal** définissant les modalités de soutien et d'accompagnement des associations et garantissant leurs libertés et autonomie d'action.



CRÉER UN DISPOSITIF DE MÉDIATION EN CAS DE DIFFÉREND ENTRE LA MUNICIPALITÉ & L'ASSOCIATION

Parfois des désaccords entre associations et institutions locales débouchent sur des blocages. Il est alors nécessaire que chacune des parties puisse faire entendre sa position afin de poser les termes du désaccord et d'en envisager les issues.

- Mettre en place un **dispositif local de médiation** pour permettre aux associations ou à la municipalité de déclencher une démarche de médiation.



LES IDÉES DE NOS PARTENAIRES



> Le Mouvement associatif

« Garantir les libertés associatives »

Pour revenir à une relation apaisée et de confiance mutuelle en n'exerçant aucune pression administrative ou politique sur les associations. Dans un contexte marqué par des reculs démocratiques, les associations, pourtant essentielles au vivre-ensemble et à la démocratie locale, sont de plus en plus attaquées. Ce climat général les a menés à multiplier les pratiques d'auto-censure, ce qui nuit à leur rôle d'interpellation et de lanceur d'alerte, à leur participation au débat public et à leur capacité à innover. Restreindre la parole ou conditionner le financement des associations à un alignement politique, c'est affaiblir la démocratie locale.

DEUXIÈME PARTIE

DES POLITIQUES MUNICIPALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DE LA VIE ASSOCIATIVE & DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Dans un contexte de nouvelle loi de décentralisation annoncée, le bloc communal doit affirmer son rôle central dans les politiques publiques du sport pour toutes et tous en revendiquant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.



« En tant que responsable d'un club associatif de cyclisme et de gravel à Lyon, je constate une attente très forte des pratiquant-es pour des événements sportifs locaux, populaires et accessibles. Faciliter l'action des clubs de proximité, adapter les normes aux réalités associatives et concevoir l'espace public en intégrant réellement les usages sportifs, c'est faire le choix d'un sport populaire, non marchand, émancipateur et pleinement inscrit dans la vie démocratique locale. »

Damien Cortès,
militant FSGT, Black Pack Lyon



ASSOCIER LES ASSOCIATIONS & CLUBS SPORTIFS À LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES MUNICIPALES EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE & DE LA PRATIQUE SPORTIVE FAMILIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Les associations et clubs sportifs sont des acteur·rices de proximité essentiel·les et directement connecté·es aux réalités de terrain relatives au développement des pratiques sportives associatives pour les enfants, les jeunes et les familles.

- **Associer les associations et clubs sportifs aux diverses phases de conception et d'évaluation des politiques municipales** relatives à l'enfance, à la jeunesse et à la pratique sportive familiale et intergénérationnelle.
- **Mettre en place des espaces réguliers de concertation et de travail partagé** entre les municipalités, les associations et les clubs sportifs.
- **S'appuyer sur l'expertise de terrain des associations et clubs sportifs** pour co-construire des événements, actions et dispositifs municipaux favorisant l'accès à la pratique sportive associative pour toutes et tous, dès le plus jeune âge et en famille.



RÉNOVER & CONSTRUIRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS DE PROXIMITÉ

Les rénovations et constructions d'équipements sportifs doivent être pensées sur des bases multifonctionnelles, adaptées à la diversité des publics, à leurs pratiques, à leur information, à leur rencontre, à leur santé, à leur investissement social.

- **Promouvoir des plans d'équipements sportifs de proximité.**
- **Favoriser la mise à disposition gratuite** des infrastructures municipales aux associations et clubs sportifs (salles polyvalentes, gymnases, etc.) en garantissant l'égalité de traitement entre les clubs, quelle que soit leur fédération agréée d'appartenance.
- **Rendre accessibles les installations sportives scolaires aux associations et clubs sportifs** en dehors des horaires d'ouverture des établissements scolaires, y compris pendant les vacances, comme prévu par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
- **Garantir l'accessibilité universelle des équipements sportifs**, comme prévu par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- **Intégrer pleinement les enjeux écologiques** afin de réduire l'impact environnemental des équipements et leur coût de fonctionnement à long terme. Cela implique l'utilisation de matériaux durables, une performance énergétique renforcée (isolation, éclairage, chauffage), ainsi qu'une gestion responsable de l'eau et des déchets. Ces travaux doivent être réalisés en partant des souhaits et besoins des habitant·es et donc en concertation active avec eux.
- **Mettre à disposition des vestiaires individuels et collectifs** pour répondre aux besoins des pratiquant·es : vestiaires genrés et non-genrés, en non-mixité ou en mixité choisie...



AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC DU SPORT EN FAISANT DU SPORT POUR TOUS·TES, ASSOCIATIF & POPULAIRE, UN AXE FORT DE L'ACTION MUNICIPALE

Le service public du sport doit garantir un égal accès à toutes et tous, sans discrimination d'origine, de genre, de condition physique ou de situation financière.

- Développer avec les associations et clubs sportifs **des projets « sport associatif pour toutes et tous »** qui facilitent, valorisent et soutiennent l'accès à des pratiques sportives compétitives et non-compétitives inclusives, de santé et bien-être, d'émancipation et de cohésion sociale.



CONSTRUIRE L'ACTION MUNICIPALE POUR LE SPORT, LA VIE ASSOCIATIVE & L'ÉDUCATION POPULAIRE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Les politiques publiques municipales doivent être construites au prisme des besoins des citoyen·es, ces derniers n'étant pas définis par le découpage administratif des territoires communaux.

- **Développer les coopérations entre territoires** (communaux, inter-communaux, départementaux...) ainsi qu'avec le tissu économique local (comités d'entreprises...), pour articuler et mettre en cohérence les politiques publiques, notamment le soutien aux associations par des financements croisés.
- **Construire l'action publique municipale** en s'appuyant sur les structures d'accueil existantes, notamment associatives, qui sont au plus proche des citoyen·nes et au fait de leurs besoins.



LES IDÉES DE NOS PARTENAIRES



> Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire

« Nommer un·e élu·e à l'éducation populaire »

Pour la FSGT, l'objectif est que chaque équipe municipale compte un·e élu·e avec la compétence « éducation populaire » dans son ses délégations.



> Association représentative des jeunes dans le champs du sport et de l'animation

« Formation des gouvernances des clubs sportifs à l'accueil & à la responsabilisation des jeunes »

L'ANESTAPS demande que les municipalités en combinaison avec les DRAJES proposent de la formation à destination des dirigeant·es des clubs sportifs sur le savoir accueillir la jeunesse ainsi que la responsabiliser au sein des associations pour permettre de faire perdurer le modèle sportif et cultiver l'engagement du territoire.

TROISIÈME PARTIE

LES ASSOCIATIONS & CLUBS SPORTIFS, ESPACES DE CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ

Face aux restrictions budgétaires touchant les collectivités territoriales, il est essentiel de rappeler la contribution de la vie associative sportive de proximité, animée par les associations et clubs sportifs à la cohésion sociale, à la santé, à l'inclusion, à l'émancipation des citoyen-es et à la solidarité.



« Au FC Paris Arc-en-Ciel, nous envisageons la mairie du 20^e arrondissement comme un réel partenaire, et pas seulement un financeur. Cela permet des échanges constructifs, notamment avec l'élue municipale chargée des enjeux d'inclusion, qui nous permettent d'aller au-delà des relations logistiques et d'être soutenu-es sur des initiatives en lien avec nos combats militants. »

Chloé Bouilloux,
militante FSGT, FC Paris Arc-en-Ciel



SOUTENIR LE SPORT ASSOCIATIF DE PROXIMITÉ EN SÉCURISANT LES PROJETS DES ASSOCIATIONS & CLUBS SPORTIFS

Les relations financières entre les municipalités et les associations doivent reposer sur un dialogue permanent et garantissant la transparence dans l'attribution des subventions.

- **Privilégier le soutien financier au fonctionnement global des associations** plutôt que des financements de projets (par appels à projets ou subventions ponctuelles), afin de renforcer l'autonomie des associations, d'assurer une visibilité pluriannuelle de leurs ressources et de garantir une stabilité financière indispensable à la pérennité de leurs actions. Cette orientation doit s'accompagner de critères d'attribution clairs, transparents et objectifs, appliqués de manière équitable à l'ensemble des associations et clubs sportifs bénéficiaires.
- **Favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs partagés** (CPOP) entre les municipalités et les associations et clubs sportifs.
- **Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes** dans les critères d'attribution de subvention : conditions d'accueil des femmes au sein des clubs, exercice paritaire des responsabilités, accès des femmes aux fonctions dirigeantes et aux espaces de gouvernance, offre de formations, encouragement à la pratique sportive par les femmes...



SOUTENIR LES PROJETS D'INNOVATION SOCIALE & LES DÉMARCHES D'INCLUSION DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

Au-delà de l'organisation des activités physiques et sportives, les associations et clubs sportifs peuvent être à l'initiative d'actions utilisant le sport comme outil de sensibilisation et de réponse aux enjeux sociétaux, et faisant de la vie associative sportive un espace d'inclusion.

- **Favoriser le développement de démarches visant à préserver l'intégrité physique et mentale de l'ensemble des pratiquant·es**, quels que soient leur âge, leurs origines, leurs croyances et religion, leur identité de genre, leur situation sociale : intervention d'organisations expertes de l'inclusion de publics souvent exclus de la pratique (OUTrans, Basket pour Toutes, associations parasportives...), organisation de rassemblements et compétitions dédiées...
- **Promouvoir et faciliter les initiatives visant à améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux activités sportives**, notamment le développement des pratiques partagées avec des personnes non porteuses de handicap.
- **Soutenir des projets associatifs qui interrogent les modes de production, de consommation et d'organisation du sport**, en favorisant le réemploi, la mutualisation, la réparation et la sobriété matérielle (ressourceries sportives, friperies solidaires, partage d'équipements entre clubs...).
- **Accompagner les associations dans la mise en place de démarches écologiques adaptées aux publics et aux territoires**, notamment par la formation et la sensibilisation à l'écologie populaire et politique, en articulant enjeux environnementaux et justice sociale afin que la transition ne se fasse pas au détriment des publics les plus précaires.



FACILITER & VALORISER LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

Les associations sont des espaces d'engagement bénévole. Elles occupent une place centrale dans le parcours de vie des citoyen·nes qui choisissent d'y consacrer une partie de leur temps.

- **Proposer des formations aux bénévoles associatifs.**
- **Faire connaître et faciliter l'accès des bénévoles associatifs à l'offre de formation** proposée notamment par les têtes de réseaux (fédérations sportives, CNOSF/ CROS/CDOS, Le Mouvement associatif...).



LES IDÉES DE NOS PARTENAIRES



> *Comité national olympique et sportif français*

« Un bénévole, une équipe »

Entretenir la vitalité du bénévolat à l'échelle locale, grâce à un accès facilité et digitalisé à une offre de formations adaptées, une meilleure reconnaissance des compétences acquises par l'expérience et la structuration de communautés mieux animées.

LA FSGT C'EST...



200 000
PRATIQUANT·ES



4 200
ASSOCIATIONS LOCALES
OU D'ENTREPRISES



10 000
ANIMATEURS
& ANIMATRICES



85
COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX
& RÉGIONAUX



100
ACTIVITÉS SPORTIVES,
AVEC OU SANS
COMPÉTITIONS



600
FORMATEURS
& FORMATRICES
BÉNÉVOLES RECONNUS

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS



PROPOSITION 1

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE COOPÉRATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS & LES ASSOCIATIONS



PROPOSITION 2

CRÉER UN DISPOSITIF DE MÉDIATION EN CAS DE DIFFÉREND ENTRE LA MUNICIPALITÉ & L'ASSOCIATION



PROPOSITION 3

ASSOCIER LES ASSOCIATIONS & CLUBS SPORTIFS À LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES MUNICIPALES EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE & DE LA PRATIQUE SPORTIVE FAMILIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE



PROPOSITION 4

RÉNOVER & CONSTRUIRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS DE PROXIMITÉ



PROPOSITION 5

AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC DU SPORT EN FAISANT DU SPORT POUR TOUS-TES, ASSOCIATIF & POPULAIRE, UN AXE FORT DE L'ACTION MUNICIPALE



PROPOSITION 6

CONSTRUIRE L'ACTION MUNICIPALE POUR LE SPORT, LA VIE ASSOCIATIVE & L'ÉDUCATION POPULAIRE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE



PROPOSITION 7

SOUTENIR LE SPORT ASSOCIATIF DE PROXIMITÉ EN SÉCURISANT LES PROJETS DES ASSOCIATIONS & CLUBS SPORTIFS



PROPOSITION 8

SOUTENIR LES PROJETS D'INNOVATION SOCIALE & LES DÉMARCHES D'INCLUSION DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS



PROPOSITION 9

FACILITER & VALORISER LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Fédération sportive agréée : Arrêté du 27 janvier 2005

14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19 - accueil@fsgt.org